

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Formation plénière

Séance du mercredi 7 décembre

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le jeudi 7 décembre 2023 à 14h10, sous la Présidence de M. Vincent THOMAS et de Madame Karen FIORENTINO Vice-Présidence de la CFVU

<u>Collège A</u> (8): M. Cédric DEMONCEAUX (donne procuration à Mme Karen FIORENTINO); M. Daniele FAENZI (donne procuration à M. Alain RAUWEL); Mme Karen FIORENTINO; Mme Maryse GAIMARD; M. Claude GROS; M. Luc IMHOFF; M. Alain MARTIN; Mme Emmanuelle VENNIN (donne procuration à M. Luc IMHOFF)

<u>Collège B</u> (5): Mme Fabienne BON (donne procuration à M. Alain MARTIN); M. Éric BOURILLOT; M. Olivier COUTURE (donne procuration à M. Lancelot KRIPIEC); M. Alain RAUWEL; Mme Christelle SERÉE-CHAUSSINAND

<u>Collège Personnel BIATSS</u> (3): Mme Pascale AUROUX; M. Xavier URBAIN (donne procuration à M. Philippe VIGNERON); M. Philippe VIGNERON

<u>Collège des usagers</u> (3) : M. Lancelot KRYPIEC ; Mme Claire PROVENIER (donne procuration à Mme Capucine YVENAT) ; Mme Capucine YVENAT

<u>Personnalités extérieures</u> (3): Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN (donne procuration à M. Vincent THOMAS); M. Dominique JAVEL (donne procuration à M. Éric BOURILLOT); Mme Christelle DUPONT (donne procuration à Mme Christelle SERÉE-CHAUSSINAND)

Invité à titre consultatif : M. Emmanuel OLIVAUD

Invité à titre permanent : Mme Bénédicte MACÉ est représentée par Mme Sabine PETIT

Excusé: Mme Emilie BARTHET

<u>Invités</u>: Mme Sophie MORLAIX; M. Fabien, GEORGE; M. Lionel CROGNIER; M. Narcisse ZWETYENGA; Mme Déborah RIBEIRO; M. Sébastien DELARCHE

Début séance : 14h10

1. Informations du Président

Avant de débuter la séance, le Président rend hommage à Mme Valérie Gacon enseignante-chercheuse de l'UFR Langues et à M. Pau Roca Directeur général de l'OIV (Organisation International du Vin) qui nous ont malheureusement quittés.

Informations générales :

Une convention initiale dans le domaine de la formation et de la recherche a été signée avec l'université de Buffalo (USA).

Une rencontre a eu lieu avec une délégation de la ville de Dallas (Texas). Cette ville regroupe plusieurs universités et est jumelée avec Dijon depuis 65 ans. Il ressort des échanges avec le Maire de Dallas, une forte volonté de nouer des relations avec l'université de Bourgogne. Le Président invite la communauté universitaire à essayer de conduire des projets communs.

Une délégation de l'université d'Ottawa (Ontario) a été reçue. Le Directeur des chaires universitaires francophones de l'université d'Ottawa était présent et a pu visiter l'OCIM (Office de coopération et d'information muséales). Différents projets de l'uB lui ont été présentés, notamment à l'occasion de la création de l'EPE. Ils ont émis le souhait de renforcer leur recherche, dans tous les domaines pluridisciplinaires avec la santé. Cette volonté fait écho à la visite du Recteur de l'université d'Ottawa à France Université, qui a appelé les universités françaises à mener des projets communs avec son établissement.

Une nouvelle Directrice a été recrutée pour l'Office de Coopération et d'Information Muséales (OCIM), placé sous la double tutelle de l'uB et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mme Isabel Notariss, actuellement Directrice adjointe du muséum d'histoire naturelle de Toulouse, prendra son poste le 1^e février 2024.

Concernant l'Etablissement Public Expérimental (EPE), l'uB a tenu une conférence de presse le 27 novembre dernier avec l'ensemble des partenaires pour afficher l'état d'avancement du projet. La quasitotalité des établissements a voté, dans leur instance, leur rattachement à l'EPE. La procédure est en cours pour Sciences Po.

Les discussions continuent avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Art (ENSA) pour une éventuelle intégration dans l'EPE. Le Président a rencontré un représentant de la direction générale de la création artistique du Ministère de la culture. Il est prévu, avec la Directrice de l'ENSA, une présentation du projet. L'objectif est que l'ENSA se positionne en janvier/février pour envoyer le dossier complet au Ministère pour instruction.

L'uB échange avec les membres de la COMUE et son administrateur provisoire pour établir les documents nécessaires au dégel des PIA.

L'inauguration de l'ESIREM a eu lieu en présence de M. Rebsamen qui a apporté son soutien à l'EPE.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9/11/2023

	Favorable à l'unanimité	
Vote	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 23
CFVU	Ne prend pas part au vote : Abstention :	Contre: Pour: 23

Approbation du procès-verbal de la séance du 26/10/2023

	Favorable à l'unanimité	
Vote	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 23
CFVU	Ne prend pas part au vote : Abstention :	Contre: Pour: 23

3. Compte-rendu des travaux de la commission vie étudiante du 26/10/2023

En l'absence de M. Roulliat, Mme Fiorentino présente les travaux de la commission vie étudiante du 26/10/2023.

Huit associations ont fait une demande de labellisation uB dont sept ont reçu un avis favorable. La 8e association, l'association Codex a fait l'objet d'un report en raison d'un échec de la visioconférence. Un point est fait sur les associations labellisées. Sur 151 associations, 54 ne sont pas à jour au niveau des démarches. Les membres de la commission vie étudiante ont néanmoins noté un meilleur retour des associations, lié notamment à une meilleure information des formalités à accomplir.

	Favorable à l'unanimité	
Avis	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 23
CFVU	Ne prend pas part au vote : Abstention :	Contre: Pour: 23

4. Compte-rendu des travaux de la commission Contribution de la pédagogie du 16/11/2023

4.1. Projets internationaux

M. George rappelle que la campagne de recrutement des étudiants internationaux poursuit son cours. Elle a débuté en octobre et les candidats pourront finaliser leur candidature durant l'hiver via Campus France.

La nouveauté porte sur les étudiants non concernés par Campus France qui devront postuler en Master 1 via Mon Master.

Les projets internationaux :

Le 1e projet est trinational avec la France, Belgique et la Suisse. Il concerne le Master Procédés fermentaires pour l'agro-alimentaire (PFAA° de l'IUVV qui existe, depuis de nombreuses années, en partenariat avec une école belge l'HEPH-Condorcet. Ce master PFAA était historiquement orienté vers la spécialisation vins et bières, l'uB s'occupant de la partie vinification. Dans le cadre de la nouvelle offre de formation à compter de 2024, le Master se renouvelle avec l'ajout d'un 3e partenaire l'HES-SO (Changins). Le partenaire suisse est spécialisé dans les spiritueux. Cela permettra aux étudiants d'avoir une triple compétence : vinification, brasserie et distillation. Avec la nouvelle offre, une période de deux semaines (6 crédits ECTS) sera intercalée entre les deux semestres.

Le 2^e projet est une création d'accord avec l'université Hang Seng de Hong Kong en Chine et l'IAE. Cela consiste en des échanges d'étudiants.

Le 3º projet est un renouvellement d'accord pluridisciplinaire avec l'université Ehime au Japon et l'INSPE, l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers et l'UFR DSEP de Hong Kong en Chine et l'IAE.

Cela consiste en des échanges d'étudiants avec des profils en droit, management, culture et commerce.

Le 4^e **projet** concerne le Centre Régional de Formation des Personnels de l'Education de Dakar et l'INSPE. Ce partenariat permettra aux étudiants MEEF de l'uB de réaliser des stages au Sénégal et l'INSPE d'accueillir des étudiants sénégalais.

Le 5° projet concerne l'Ecole de technologie supérieure (ETS) au Canada et les IUT de Chalon-sur-Saône, de Dijon- Auxerre-Nevers et du Creusot. Les universités québécoises sont de moins en moins enclines à accepter des étudiants étrangers, qui ne paieraient pas les frais d'inscription dans le cadre d'un échange. Les étudiants sortis des deux années de BUT pourraient faire leur 3° année en mobilité au Québec à l'ETS. A l'issue de la 3° année, ils seraient amenés à réaliser leur 4° année au Québec et finaliser le 1° cycle d'études supérieures pour obtenir un diplôme canadien (cursus imbriqué).

Le 6° et 7° projet concernent l'Assemblée des Directeurs d'IUT (ADIUT) et consistent en des programmes de mobilité avec certains pays. Cela permet d'attirer des étudiants étrangers dans des cursus au sein des IUT (de BUT ou licence pro) et de bénéficier d'une subvention de la part de l'ADIUT au titre de l'accompagnement des étudiants :

- le programme MEXPROTEC avec le Mexique, permet d'accueillir des étudiants mexicains, au sein de licences professionnelles à l'IUT de Chalon-sur-Saône. La dotation est de 500 euros par étudiant (accompagnement linguistique).
- un programme avec l'Angola permet d'accueillir des étudiants, au sein de l'IUT du Creusot. La dotation est de 300 euros par étudiant.

Deux projets de délocalisation de formation à l'étranger :

Le premier projet concerne un établissement grec le Unity College (CUC). Cet accord porte sur la délocalisation de la mention STAPS à Athènes. L'an dernier, l'uB avait préconisé de mettre fin à ce programme. L'UFR STAPS demande une prolongation pour l'année 2023/2024 avant de mener un travail de fond sur les conditions et modalités de poursuite de cette formation.

Le deuxième projet est en lien avec la Thuongmai University au Vietnam. Il porte sur la création d'une licence 3 de gestion délocalisée et ne vise pas les étudiants français. Cette université possède une vingtaine de formations délocalisées avec les établissements français.

La formation prévoit qu'au moins 50 % des enseignements seront assurés par les équipes de l'IAE Dijon. La convention couvre les questions administratives, pédagogiques et modalités financières. Elle est établie pour cinq ans et démarrerait à partir de 2024 sous le nom *International Partnership*.

	Favorable à l'unanimité	
Avis	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 23
CFVU	Ne prend pas part au vote :	Contre :
	Abstention :	Pour: 23

4.2. Offre de formation 2023-2024 – UMDPCS : demande de création du DU Injections thérapeutiques de la face

Mme Ribeiro de l'UMDPCS présente le DU Injections thérapeutique de la face.

Il répond aux besoins face à l'essor des demandes d'actes d'injections à visées thérapeutiques et esthétiques. En outre, il fait suite à une recommandation du conseil de l'ordre des médecins.

Le public visé est celui des médecins, chirurgiens et chirurgiens-dentistes. Selon le public, la formule tarifaire est différente. Les droits pédagogiques s'élèvent à 3 500 € pour les médecins et chirurgiens, 3 000€ pour les chirurgies dentistes et 500 € pour les internes. La formation peut accueillir entre 10 et 25 personnes.

	Favorable à l'unanimité	
Avis	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 23
CFVU	Ne prend pas part au vote : Abstention :	Contre: Pour: 23

4.3. Référentiel commun des études – rentrée 2024-2025

Mme Fiorentino rappelle qu'avec la mise en œuvre d'une nouvelle offre de formation à partir de la rentrée 2024, il est apparu nécessaire de faire un travail d'ampleur sur le futur Référentiel Commun des Etudes (RCE). Elle a donc proposé aux composantes de désigner deux personnels pour constituer un groupe de travail, auquel se sont ajoutés des représentants des services centraux, tous les élus étudiants de la CFVU et des élus étudiants du CA. Il a été également proposé aux Directeurs de composante d'envoyer les élus étudiants de leur conseil de gestion qui seraient volontaires. Le groupe de travail, composé de 73 personnes, s'est réuni à sept reprises entre mars et novembre 2023. La Vice-Présidente remercie vivement les membres pour leur participation, leurs remarques qui ont permis de réécrire en profondeur certains passages du RCE.

Il a été décidé de faire un RCE consolidé auquel seront ajoutés les textes réglementaires concernant les formations régies au niveau national (formations de santé, ingénieurs, master MEEF...).

Les modifications proposées dans le RCE ont fait l'objet d'un consensus au sein du groupe de travail, sauf la question des compensations.

Il a été décidé au printemps 2023 d'attendre une remontée des fichiers *templates*, pour connaître les vœux des équipes pédagogiques sur la question des compensations.

Cette remontée a fait apparaître trois systèmes de compensation :

- 1. le tout compensable que l'on retrouve dans certaines composantes (DSEP, SHS, Lettres, IAE);
- la compensation au sein de macro-compétences ou blocs de compétences mais pas nécessairement entre toutes les macros ou blocs de compétences (STAPS, Langues et communications pour la filière LEA, l'IUVV);
- la compensation au sein de semestres mais pas nécessairement entre les semestres, notamment pour l'UFR SVTE en raison d'une restructuration des licences SVTE dans laquelle l'année n'existerait plus.

Des échanges ont eu lieu mais il n'a pas été possible de dégager une solution faisant l'unanimité.

La Vice-Présidente propose de laisser le choix aux équipes entre trois systèmes suivants :

- 1. le tout compensable;
- 2. la compensation au sein des macros/blocs de compétences mais pas nécessairement entre les macros ou blocs de compétences ;
- 3. la compensation au sein d'un semestre mais pas nécessairement entre les semestres.

Par ailleurs, le groupe de travail a souhaité qu'une même solution soit appliquée au sein de la mention, sur toutes les années du cycle et pour tous les parcours d'une même mention pour éviter les disparités. Lors des derniers échanges, il a été souligné l'inquiétude et la crainte qu'une souplesse laissée aux composantes au niveau de la compensation pouvait engendrer. C'est la raison pour laquelle, Mme Fiorentino propose également de rajouter un bilan qualitatif et quantitatif réalisé à l'issue de la 1^{re} année d'application du RCE pour mesurer les effets du système de compensation mis en place.

Les droits des étudiants sont revus dans cette nouvelle version avec notamment :

- des droits d'inscription à taux réduit durant la période de césure ;
- la justification des absences dans un délai de deux jours ouvrables à compter du retour de l'étudiant et non plus à compter du 1er jour d'absence ;
- le rappel du droit des étudiants bénéficiant d'un aménagement (tiers temps ou autres aménagements) à en profiter y compris durant les contrôles continus ;
- la précision selon laquelle le redoublement en M2 est de droit sauf mention contraire dans la fiche filière. En cas de refus de redoublement, les raisons devront être portées à la connaissance de l'étudiant. Jusqu'alors il y avait une pratique tacite de refus de redoublement dans certains M2. Le MESRI, consulté sur cette question, a précisé que rien ne s'opposait à ce que le redoublement soit soumis à un accord du jury mais il fallait le préciser dans le RCE;
- le rajout que le contrôle continu intégral doit impérativement comprendre dans le calcul de la moyenne une seconde chance ;
- le rappel que toute évaluation en contrôle continu implique nécessairement deux évaluations distinctes, la possibilité d'une épreuve de substitution en cas d'absence, voire de neutralisation de la note du contrôle continu ;
- la possibilité, ce qui n'était pas encore le cas, pour les équipes qui le désirent de prévoir dans la fiche formation de retenir la meilleure des notes entre les deux sessions d'examens ;
- en cas de suspicion de fraude, la possibilité pour l'étudiant d'obtenir un relevé de notes mentionnant la décision à venir de la section disciplinaire du CAC. Dans le système actuel, aucun relevé de note ne peut être délivré et l'étudiant ne peut pas connaître à l'avance les matières qu'il a à rattraper.
- les étudiants ne répondant pas aux critères du statut AJAC mais ayant validé un semestre, peuvent être autorisés à suivre les enseignements de l'année supérieure durant la période du semestre validé. Cette disposition permettra aux étudiants d'échapper à une radiation de leurs droits à la bourse par le CROUS.

Les étudiants en situation de handicap :

Concernant les aménagements pour les étudiants en situation de handicap ou avec un trouble invalidant, un complément a été rajouté pour respecter les changements opérés par la circulaire du 6 février 2023.

Concernant le reste du RCE, certains changements formels ont été réalisés :

- le remplacement de fiche filière par fiche de formation ;
- sur le plan de la structuration de l'ODF, l'affichage des compétences à côté des UE;
- l'inclusion de modules de pratiques sportives ou culturelles qui ne pouvaient pas rentrer dans le cadre de l'engagement étudiant mais qui pourront ainsi être valorisées.

Toutes les mentions qui n'avaient plus lieu d'être ont été retirées (adaptations à la situation sanitaire, les dispositions transitoires concernant les LAS et les BUT-LP, la précision selon laquelle l'accès au S2 en Master est de droit pour les étudiants inscrits en S1, la précision selon laquelle le contrôle de l'identité des étudiants se fait à l'entrée de la salle).

Pour plus de souplesse, il a été rajouté que la session initiale d'examen peut avoir lieu à l'issue des enseignements, dans le respect des calendriers votés (et non plus obligatoirement à la fin du semestre). Un passage a été rajouté sur les dispositions transitoires, puisque le passage à la nouvelle offre de formation risque de créer des situations embarrassantes. Pour les étudiants n'ayant validé que certaines

UE, il ne faut pas que les UE qui restent à valider représentent un nombre de crédits ECTS supérieurs au nombre de crédits ECTS affectés auparavant aux UE de l'ancienne offre de formation.

L'application de ce nouveau RCE est prévue pour septembre 2024.

Favorable à l'unanimité

Avis Membres élus présents ou représentés : 23 Suffrages exprimés : 23

CFVU Ne prend pas part au vote : ___ Contre : 4

Abstention : ___ Pour : 19

- **4.4. Prochaine offre de formation de l'uB à compter de la rentrée 2024-2025** (sous réserve de l'accréditation)
 - Accès en 1^{ère} année de licence DEUST-PASS-BUT : vote des capacités d'accueil, critères généraux d'examen des vœux et autres paramétrages Parcoursup

Mme Morlaix explique que, pour cette année, les données nécessaires ont été extraites d'*Ametys* lorsqu'elles étaient disponibles. Dans le cas contraire, les données de l'année dernière ont été utilisées.

Pour 2024, on dénombre 53 formations avec 5 650 places ouvertes ce qui représente une réduction de 57 places par rapport à 2023.

Les diminutions concernent principalement les mentions économie (-10), géographie et aménagement (-10), histoire (-20) et sociologie (-20).

Les équipes responsables de LEA anglais-italien ont décidé de diviser l'affichage du parcours en deux en fonction du niveau de maîtrise de l'italien. Ainsi, 24 places sont réservées aux étudiants ayant un niveau confirmé et 14 aux débutants.

Les capacités d'accueil en PASS et LAS n'ont pas été modifiées.

Le dispositif Agil fait l'objet d'une reconduction dans les formations qui étaient déjà impliquées.

En ce qui concerne la sectorisation géographique, l'approche sera la même que celle des années précédentes.

Les capacités d'accueil en BUT restent inchangées.

Parcoursup:

Chaque année, les critères généraux d'examen sont revus, modifiés et validés. Les critères finalisés seront présentés dans les instances en janvier. Par ailleurs, le Ministère a annoncé plusieurs changements dans le paramétrage de Parcoursup, notamment le remplacement du projet de motivation par une lettre de motivation qui ne sera plus obligatoire.

 Accès en Master 1: vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers

La plateforme de candidatures Mon Master est utilisée pour la deuxième année. Plusieurs changements et améliorations ont été apportés, notamment l'ajout d'une phase complémentaire. Ainsi, les équipes n'auront plus besoin d'utiliser *Ecandidat* comme l'année dernière.

Pour les Master, l'uB propose 56 mentions donnant accès à 128 parcours (54 mentions et 120 parcours en 2023).

Cinq nouvelles mentions font leur apparition:

- culture et communications;
- économie de la santé;

- mathématiques physiques ;
- physique fondamentale et applications ;
- biologie, agrosciences.

Trois mentions ont été retirées :

- agrosciences, environnement, territoire, paysage et forêts,
- santé
- nutrition et sciences des aliments.

La capacité d'accueil globale pour la rentrée 2024 est de 2 778 (2 520 en 2023). Les critères généraux d'examen des candidatures et vœux sont présentés.

Point sur les capacités d'accueil en STAPS :

Pour le Master MEEF – Education physique et sportive (EPS), il est proposé une capacité d'accueil réduite à 75 places au lieu de 100. Il y a un désaccord entre l'INSPE et l'UFR STAPS sur cette modification. Il est offert aux deux organisations de s'exprimer sur le sujet en séance.

M. Crognier de l'UFR STAPS constate que la capacité d'accueil actuelle à 100 n'a pas été atteinte (entre 76 et 83 étudiants acceptés ces dernières années).

Il estime que les étudiants devraient pouvoir de s'inscrire en Master et passer le concours malgré les difficultés liées aux stages. Bien que les conditions ne soient pas idéales, le parcours dans son ensemble permet une préprofessionnalisation progressive.

En outre, le conseil de l'UFR et les étudiants n'ont pas été consultés et les arguments financiers n'ont pas été présentés.

M. Crognier propose de baisser la capacité d'accueil à 90 pour réaliser 3 groupes de TD et faire un geste dans le sens souhaité.

Le Président confirme que la capacité d'accueil de 100 n'a pas été atteinte depuis plusieurs années. Cela pose un problème au Rectorat sur l'aspect organisationnel des stages. Une capacité à 75 places éviterait d'avoir les capacités de terrains surdimensionnées et faciliterait l'organisation des stages. Cependant, cela ne doit pas conduire à un blocage et à une baisse du nombre d'étudiants dans cette formation.

M. Delarche de l'INSPE explique qu'une réduction de 25% de la capacité d'accueil est nécessaire pour assurer la qualité de la formation. L'affectation du lieu de stage pose problème du côté du Rectorat. Les étudiants se retrouvent en binôme ce qui pose problème. Le nombre important d'étudiants ne permet également pas d'avoir un suivi satisfaisant des mémoires et de réaliser les évaluations par compétences (oraux, entretien, évaluations ...).

L'INSPE propose 75 places.

M. Martin note que la charge d'encadrement restera similaire au niveau actuel.

Cependant, M. Delarche, estime que la baisse demandée serait significative compte tenu des difficultés rencontrées.

M. Crognier soutient que si la baisse souhaitée par l'INSPE était mise en œuvre, le nombre d'étudiants refusés serait faible et l'UFR aurait la capacité de les accueillir. Il estime que la capacité d'accueil n'est qu'un détail dans la discussion et que l'accent devrait être mis sur l'attractivité et l'accessibilité de la formation. De plus, cette baisse enverrait un message négatif aux étudiants surtout dans le cadre de la réforme en cours.

Le Président souhaite un ajustement au réel. L'objectif est d'éviter de véhiculer des messages négatifs et de trouver un compromis. Il propose de passer la capacité d'accueil à 85. Il invite à faire preuve de pragmatisme et suggère que si ce chiffre de 85 n'était pas approprié, une autre diminution devrait être envisagée.

M. Delarche indique la difficulté que représente cette proposition pour la formation des groupes de TD étant donné le nombre d'abandons. Il recommande d'allouer plus de place pour les redoublements.

Mme Morlaix précise que le vote porte sur les nouveaux arrivants dans les parcours. Elle note que le taux d'érosion n'a pas été pris en compte dans l'organisation des filières. Enfin, elle rappelle qu'il est plus facile de supprimer un groupe de TD que d'en créer un.

- M. Vigneron souligne que les groupes de TD sont budgétisés et ne voit pas de raison d'en réduire le nombre. Au contraire, cette approche offrira de meilleures conditions aux étudiants.
- M. Crognier souhaite inviter les enseignants de l'UFR STAPS à aider leurs collègues de l'INSPE, notamment pour les mémoires, si les membres de la CFVU adoptaient une capacité d'accueil de 85.

M. Imhoff s'inquiète de la diminution de la capacité du parcours Computer vision avec une différence de 28 places.

Il s'agit d'un ajustement concernant les étudiants internationaux.

Le Président propose que le vote de la capacité d'accueil du Master 1 MEEF EPS fasse l'objet d'un vote séparé.

Les membres de la CFVU sont invités à se prononcer sur l'ensemble des capacités (sauf M1 MEEF EPS).

Avis CFVU	Favorable Membres élus présents ou représentés : 23 Ne prend pas part au vote : Abstention :	Suffrages exprimés : 23 Contre : 1 Pour : 22
--------------	---	--

Fixer la capacité d'accueil du Master 1 éducation physique et sportive à 85 places

Ce second vote vise à porter la capacité d'accueil du Master 1 MEFF éducation physique et sportive à 85 places.

	Favorable	6.55
Avis	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 22
CFVU	Ne prend pas part au vote :	Contre: 2
	Abstention: 1	Pour: 20

4.5 Conventions pédagogiques

Onze conventions sont soumises à l'avis de la CFVU :

- une convention de partenariat entre l'uB agissant pour l'UFR DSEP et l'université de Lyon 3. Elle concerne le master 2 de droit rural délocalisé à Mâcon. Ce diplôme est porté par l'uB, mais chaque année des intervenants de Lyon 3 viennent enseigner. La convention comporte une annexe financière qui prévoit une réversion de 8 000 euros au bénéfice de Lyon 3 compte tenu des recettes générées.
- un avenant à la convention entre **l'uB et Football écologie France** pour renouveler le partenariat pédagogique déjà conclu pour le DEUST animation du football.
- une convention entre **l'uB** agissant pour **l'IUVV** et **l'institut** Agro Dijon définissant les modalités pédagogiques, administratives et financières pour permettre aux élèves-ingénieurs de l'Institut Agro Dijon de suivre la formation au Diplôme national d'œnologue à l'IUVV.
- une convention entre **l'uB agissant pour l'UFR Santé et la société Charles Rigaux** pour la direction de mémoires dans l'UE 4 Santé pour la formation de Maïeutiques.

- une convention **entre l'uB agissant pour l'ESIREM et l'ENSAM** portant sur la mise en œuvre d'une action de formation, au bénéfice des étudiants en dernière année de l'ESIREM concernant les procédés de forge et de fonderie.
- une convention entre **l'uB** agissant pour l'IUT de Dijon-Auxerre et le LEGTA d'Auxerre pour la mise à disposition d'un laboratoire de Physique chimie et du personnel afin d'accompagner les étudiants de la licence professionnelle QHSSE dans la réalisation de TP.
- une convention entre **l'uB** agissant pour **l'UFR STAPS** et le SUAPS et la ligue de basket-ball de BFC pour la mise à disposition d'installations sportives et de locaux gérés par les composantes de l'uB.
- une convention entre **l'UB agissant pour l'IUVV et le domaine Bizot** concernant la mise en œuvre de connaissances et compétences des étudiants du M2 Vigne Vin Terroir, via un projet pédagogique qui se déroule sur le domaine.
- une convention entre **l'uB agissant pour l'UFR SVTE et l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue** portant sur une présentation des travaux de restauration du Drugeon aux étudiants de l'UFR SVTE.
- un avenant à la convention entre **l'uB agissant pour l'IUVV et la BSB** prévoyant l'accueil à l'IUVV des étudiants du mastère Commerce international des vins et spiritueux ainsi que des heures d'enseignements dispensées par un personnel de l'uB.
- une convention entre **l'uB** agissant pour **l'ESIREM** et le Directeur général de **l'ESTP PARIS** formalisant les axes de collaboration pour l'année universitaire 2023/2024 sur les thématiques d'enseignement, de recherche, de partage de locaux et de vie étudiante.

	Favorable à l'unanimité	
Avis	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 23
CFVU	Ne prend pas part au vote :	Contre :
	Abstention :	Pour: 23

Fin de séance : 16h05